

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-18/B-00341
Propriétaire(s) : Ali Karimi-Shirazia
Emplacement : 126, rue Faraday
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 2345, plan enregistré 4M-48
Zonage : R3I
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'obtenir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune.

Le terrain qui sera cédé est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 6,8 mètres sur la rue Faraday, une profondeur (irrégulière) de 30,5 mètres et une superficie de 182,3 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée dont l'adresse est le 126, rue Faraday.

Le terrain conservé est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire. Il aura une façade de 8,5 mètres sur la rue Faraday, une profondeur de 30,5 mètres et une superficie de 258,7 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée dont l'adresse est le 128, rue Faraday.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle proposée (partie 2) et l'emplacement du bâtiment ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogations mineures (D08-02-18/A-00321) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.